reste dans cet exil une quinzaine d'années. Quand il rentre en France, Mme Maubray est morte, mais une indiscrétion lui apprend qu'il a sans le savoir une fille, Christiane. Un ami lui permet de la voir, avec toutes sortes de ménagements, dans une fête qu'il donne, et M. de Noja retrouve dans son cœur sa vieille passion transformée en amour paternel. Mais le banquier Maubray sait aussi que Christiane n'est pas sa fille, qu'elle est celle de M. de Noja, et la lutte entre les deux hommes commence. Christiane aime le fils d'un noble breton, M. de Kérouan; le banquier veut la forcer à épouser un niais, fils d'un ministre, M. de Beaubriand, et s'arrange de façon que M. de Kérouan aille demander des renseignements sur son honorabilité personnelle et sur ses affaires à M. de Noja. Celui-ci, comme chargé d'affaires au Pérou, a entre les mains un dossier assez compromettant, où le nom de Maubray se trouve mêlé à des tripotages faits au Pérou par un de ses agents du nom de Senoncour; si M. de Noja parle de ce dossier, il ruinera et déshonorera Christiane; mais M. de Noja se garde bien de rien dire; pour lui, il est sûr de l'honorabilité de Maubray et l'affirme, sans comprendre pourquoi le banquier s'acharne à vouloir qu'on accole son nom à celui d'un indigne agent qui l'a dupé, et dont il lui serait facile de répudier les actes. Il ne peut deviner que c'est par un raffinement de vengeance et pour forcer le véritable père de Christiane d'être la cause de son malheur. Le mariage de la jeune fille est toujours en suspens, et l'explication entre les deux pères, le vrai et le légal, préparée dès le second acte, éclate enfin au quatrième. M. de Noja vient supplier Maubray de donner sa fille à de Kérouan; le banquier reste inflexible. « Mais vous tuez Christiane, s'écrie M. de Noja. — Je vous défends d'appeler ainsi Mlle Maubray devant moi ! » Sur ce mot, M. de Noja voit clair : « Ah! vous savez donc, s'écrie-t-il, que Christiane est ma fille ! » Et comme Maubray s'incline en silence, il reprend : « Croyez-vous donc que je vais vous laisser la torturer ainsi! Je suis son père! — Dites-le-lui donc, réplique Maubray en apercevant Christiane; la voilà. » La scène est très-bien menée; celle qui suit est aussi belle. M. de Noja, écrasé par sa paternité inavouable, ne peut rien dire sans déshonorer la mère de sa fille; il reste muet devant Christiane. Maubray alors se venge du père impuissant; il retire sa parole à Beaubriand stupéfait, il donne Christiane à M. de Kérouan et il presse fièrement Christiane sur sa poitrine, dont il reçoit les effusions devant le père blessé au cœur. « Il me la prend cette fois, dit de Noja, et maintenant je serai seul. »

« Je ne saurais, dit M. Claretie, trop louer ce dénoûment d'une sensibilité juste, point maniérée, poignante et saine. Il est gros de moralité autant que de larmes. Doucement, sans en avoir l'air, M. Gondinet fait aussi sa leçon à l'adultère. Il ne cautérise pas, il ne maudit point, il murmure avec une éloquence contenue des vérités qui ne perdent rien pour être dites d'un ton attendri. Cette partie dramatique de *Christiane* tient tout entière, d'ailleurs, dans le premier et le dernier acte. Les deux autres sont remplis de ces détails amusants que l'auteur de la *Cravate blanche* et de *Gavaut, Minard et Cie* sait jeter dans l'action avec beaucoup d'adresse et d'art. »

**CHRISTODULE** (saint), fondateur du monastère de Pathmos, né dans un bourg des environs de Nicée en 1020, mort en 1101. Il fut d'abord simple moine dans un couvent de la Palestine, et, obligé de fuir devant les Turcs, qui s'emparèrent du pays, il passa dans l'île de Cos, où il séjourna de 1080 à 1088. L'empereur de Constantinople lui permit ensuite de fonder un monastère sur le mont Saint-Jean, dans l'île de Pathmos. Mais les Turcs vinrent menacer cette île et Christodule dut encore s'enfuir. Il se retira en Eubée avec ses quatre-vingts moines et y mourut onze mois après.

* **CHRISTOPHE-EN-BAZELLE (SAINT-)**, bourg de France (Indre), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kilom. N.-O. d'Issoudun; pop. aggl., 273 hab. — pop. tot., 779 hab.

**CHRISTOPHLE** (Albert-Silas-Médéric-Charles), homme politique français, né à Domfront (Orne) en 1830. Elève de la Faculté de droit de Caen, il se fit recevoir licencié en 1850, obtint le prix de droit français et passa son doctorat en 1852. M. Christophle alla, cette même année, se faire inscrire parmi les avocats de sa ville natale. En 1856, il se rendit à Paris, où il acheta une charge d'avocat à la cour de cassation. Il collabora à la *Presse*, à la *Revue pratique*, etc., et commença à se faire connaître par la publication d'un remarquable *Traité théorique et pratique des travaux publics* (1862, 2 vol. in-8°). M. Christophle était membre du conseil de son ordre depuis 1866, lorsque l'Empire croula au milieu des désastres causés par sa détestable politique. Le libéralisme bien connu de M. Christophle lui valut d'être nommé, le 6 septembre 1870, préfet de l'Orne. Il administra avec autant de sagesse que de dévouement ce département jusqu'au 28 décembre. A cette époque, la délégation de Bordeaux ayant remplacé les conseils généraux par des commissions départementales, M. Christophle crut devoir donner sa démission de préfet. Elu le 8 février 1871 député de l'Orne à l'Assemblée nationale par 53,618 voix, il alla siéger au centre gauche, dont, par son savoir, par son habileté de parole, par ses convictions républicaines aussi fermes que modérées, il devint un des membres les plus en vue, et qui le choisit pour son président en janvier 1873. M. Christophle fit partie de nombreuses commissions, notamment des commissions de décentralisation, de réorganisation de la magistrature, de la loi sur les conseils municipaux, des lois constitutionnelles, etc. Il vota pour la paix, la loi municipale, s'abstint sur l'abrogation des lois d'exil, se prononça pour la loi des conseils généraux, pour la proposition Rivet, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre la pétition des évêques, contre le maintien des traités de commerce et appuya à peu près constamment la politique de M. Thiers. Dans une lettre qu'il adressa à M. de Broglie, après la fameuse manifestation des bonnets à poil, il l'accusa de vouloir renverser le président de la République. « Le meilleur moyen de soustraire à jamais, lui dit-il, les conservateurs de toute nuance aux dangers du radicalisme, c'est de constituer la République. Voilà ce que le pays attend de vrais conservateurs, sinon la République se fera sans eux. Veulent-ils qu'elle se fasse contre eux? Il n'y a plus d'autre question (juin 1872). » Au mois de novembre suivant, il présenta à l'Assemblée un projet de loi constitutionnelle demandant que les pouvoirs du président de la République fussent prorogés pour quatre ans. Dans un discours qu'il prononça comme président du centre gauche (janvier 1873), il démontra la nécessité de l'union des trois groupes républicains de la Chambre pour maintenir la République conservatrice et libérale contre les groupes coalisés de la majorité. Le 17 mars suivant, il demanda à la Chambre de remercier M. Thiers d'avoir conclu le traité de libération du territoire. Après la chute de cet homme d'Etat, pour lequel il avait voté le 24 mai, M. Christophle, fidèle à sa ligne de conduite, s'opposa aux actes d'odieuse réaction du gouvernement de combat. Au moment où la coalition monarchique annonçait qu'elle allait imposer à la France la monarchie de droit divin, il adressa, le 6 octobre, à M. Léon Say, un lettre fort remarquable dans laquelle il exprima énergiquement l'indignation qu'excitaient dans le pays les machinations et les intrigues de la fusion. Après avoir montré que le pays ne consentirait pas à ce qu'on le mît en tutelle, qu'il arriverait un moment où il faudrait qu'on le consultât, « ce jour-là, dit-il, soyez-en sûr, ce qui sortira du verdict national, c'est la République. Nous la ferons modérée, conservatrice, respectueuse des droits et des intérêts respectables. Elle ne sera ni violente ni agressive, mais elle sera ferme, et de sa consolidation définitive datera pour toujours, je l'espère, le développement normal de la démocratie dans l'ordre et dans la liberté. » Après l'échec de la fusion, M. Christophle vota contre le septennat, combattit le projet de loi sur les maires, contribua à la chute du cabinet de Broglie, appuya les propositions Périer et Maleville (juillet 1874), et, au sujet d'un article du *Figaro*, il interpella le gouvernement sur la manière dont il exerçait ses pouvoirs en présence des attaques dont l'Assemblée était l'objet. Au mois de novembre 1874, il combattit l'idée émise par M. Louis Blanc de repousser tout vote des lois constitutionnelles par l'Assemblée. Il demanda qu'on repoussât, si on osait les produire, les projets réactionnaires dus à l'esprit inventif de MM. de Broglie et de Ventavon, mais qu'on prêtât l'oreille à toutes les propositions raisonnables qui ajouteraient l'existence légale à l'existence de fait dont jouit la République. En conséquence, il vota la constitution du 25 février, puis il combattit la politique du ministère Buffet. Rapporteur de la loi électorale politique, il défendit contre M. Buffet la liberté des réunions électorales et lui opposa l'opinion qu'il avait émise lui-même à ce sujet au Corps législatif en 1868. M. Buffet en conçut une vive irritation, et, s'adressant un jour au député de l'Orne, il l'apostropha en lui disant : « Je ne serai jamais votre allié. » M. Christophle se consola d'autant plus facilement de cette injure qu'elle ne pouvait que lui faire honneur. Après la dissolution de l'Assemblée, il posa sa candidature à la Chambre des députés dans l'arrondissement de Domfront. « Profondément dévoué aux institutions républicaines, dit-il dans sa circulaire à ses électeurs, je le crois seules propres, à l'époque où nous sommes, à affermir la paix publique, à maintenir la sécurité. Le mal dont nous avons souffert dans ces derniers temps n'a guère eu d'autre cause qu'une classification arbitraire et imprudente des partis. Ceux qui voulaient détruire l'œuvre du 25 février se sont intitulés conservateurs! on a appelé révolutionnaires ceux qui voulaient en faire l'épreuve sincère et loyale. Cette équivoque, source funeste de confusions entretenues avec une perfidie passionnée, va bientôt disparaître. » Elu député, sans concurrent, le 20 février 1876, par 9,827 voix, M. Christophle alla reprendre sa place au centre gauche. Le 9 mars suivant, lors de la formation du premier ministère républicain, M. Christophle reçut le portefeuille des travaux publics. Dans un voyage qu'il fit à Domfront, sa ville natale, au mois d'août 1876, avec M. de Marcère, il prononça un discours qui fit sensation et dans lequel il disait : « Fidèle à la République et l'ayant toujours servie, je suis résolu à la servir toujours et à ne jamais servir qu'elle. » M. Christophle annonça en même temps qu'il se proposait d'imprimer une grande impulsion aux travaux des chemins de fer, de canalisation et des ports. Le 21 octobre suivant, il réorganisa sur des bases toutes nouvelles l'administration du ministère des travaux publics. Enfin, au mois de mars 1877, il a prononcé devant la Chambre des discours remarquables sur la question des chemins de fer d'intérêt local.

**CHROBATES**, ancien peuple de race slave, descendu des régions du Nord vers les rives du Danube sous le règne d'Héraclius. Les Chrobates prirent le parti de cet empereur contre les Avares, qu'ils chassèrent de la Dalmatie, et s'établirent à leur place.

**CHRODO**, dieu des anciens Germains. Montfaucon a décrit une statue de ce dieu, sur laquelle se voyaient quelques-uns des attributs de Saturne.

**CHROMATEUR** s. m. (kro-ma-teur — rad. *chromate*). Ouvrier des fabriques dans lesquelles on emploie les chromates.

**CHROMATISER** v. a. ou tr. (kro-ma-ti-zé — rad. *chromatique*). Donner une teinte irisée à.

**Se chromatiser** v. pr. Prendre une teinte irisée.

**CHROMATOPHORE** s. m. (kro-ma-to-fo-re — du gr. *chrôma*, couleur; *phoros*, qui porte). Petite vésicule pleine de matière colorante, chez les céphalopodes.

**CHROMATOSCOPIE** s. f. (kro-ma-to-sko-pî — du gr. *chrôma*, couleur; *skopein*, voir). Physiol. Vision des couleurs.

**CHROMATROPE** s. m. (kro-ma-tro-pe — du gr. *chrôma*, couleur; *trepô*, je tourne). Sorte de toton marqué de plusieurs couleurs, qui paraît blanc en tournant rapidement.

**CHROMATURIE** s. f. (kro-ma-tu-rî — du gr. *chrôma*, couleur; *ouron*, urine). Méd. Emission d'une urine colorée d'une manière anomale.

**CHROMIA**, fille d'Itonus et femme d'Endymion, qui la rendit mère de Péon, d'Epéus et d'Etolus.

**CHROMIDROSE** s. f. (kro-mi-drô-ze — du gr. *chrôma*, couleur; *idrôsis*, sueur). Pathol. Sueur de couleur noire, qui se produit parfois aux aisselles, et surtout aux paupières.

***CHROMIS** s. m.—Encycl. Ichthyol. Une espèce nouvelle de ce genre de poissons, le *chromis pater-familias*, a été découverte en 1875 par le docteur Lartet, dans le lac de Tibériade, en Palestine. C'est un labroïde de 0m,18 de longueur et de 0m,05 de hauteur. Son aspect extérieur n'offre rien de remarquable, mais ses mœurs sont des plus singulières. Le mâle fait subir aux œufs une véritable incubation. Ce fait n'est pas particulier à l'espèce qui nous occupe, mais le mode d'incubation ou plutôt de gestation du *pater-familias* est tout à fait remarquable. Lorsque la femelle a déposé ses œufs au fond de l'eau, le mâle les recueille un à un, les aspire dans sa bouche et, par un mécanisme inexpliqué, les fait passer entre les lamelles de ses branchies. Les œufs demeurent un temps assez long dans cette situation, et les embryons eux-mêmes y restent encore emprisonnés lorsqu'ils sont éclos. Quand ils ont pris un développement assez considérable, ils reviennent dans la bouche, où ils demeurent pressés, comprimés, dans un état d'immobilité complète. Le nombre des petits poissons ainsi entassés s'élève quelquefois à 200, et la bouche de l'animal est tellement ouverte que les mâchoires ne peuvent plus se rapprocher. Les joues sont prodigieusement distendues, et le poisson a alors un aspect extrêmement bizarre. Au bout de quelques jours, les petits poissons prennent leur liberté. On voit que, dans cette singulière espèce, la bouche du mâle joue le rôle d'un véritable utérus.

**CHROMIS**, fils de Midon. Il conduisit, avec le devin Eunomus, les Mysiens au secours de Troie. ‖ Fils d'Hercule. Il nourrissait ses chevaux de chair humaine. Jupiter le foudroya. ‖ Partisan de Phinée. Il tua Emathion aux noces de Persée. ‖ Centaure tué par Pirithoüs à ses noces. ‖ Nom d'un Satyre.

* **CHROMIUS**, noble Syracusain.... — Un des fils de Nélée et de Chloris, suivant Homère. Il fut tué, ainsi que ses frères, par Hercule. ‖ Un des fils de Priam. Il fut tué par Diomède. ‖ Un des fils de Ptérélaüs. ‖ Nom de plusieurs capitaines grecs et troyens qui assistèrent au siége de Troie.

**CHROMOCYANOGÈNE** s. m. (kro-mo-si-a-no-jè-ne — de *chrome*, et de *cyanogène*). Chim. Radical hypothétique correspondant au ferrocyanogène, avec du chrome au lieu de fer.

**CHROMOPSIE** s. f. (kro-mo-psî — du gr. *chrôma*, couleur; *opsis*, vue). Pathol. Affection de la vue qui fait percevoir comme colorés des objets incolores.

**CHROMOSPHÈRE** s. f. (kro-mo-sfè-re — du gr. *chrôma*, couleur; *sphaira*, sphère). Nom donné à l'atmosphère hydrogénée du soleil, qui entoure la photosphère et dont le spectre ne laisse voir que quelques raies colorées.

**CHRONOGYNÉE** s. f. (kro-no-ji-né — du gr. *chronos*, temps; *gunê*, femme). Syn. de MENSTRUATION.

* **CHRONOLOGIE** s. f. — Encycl. V. ÈRE, au tome VII du *Grand Dictionnaire*.

* **CHRONOMÈTRE** s. m. — Encycl. *Marche d'un chronomètre*. Quelques soins qu'on ait apportés dans la construction d'un *chronomètre* et dans la régularisation de sa marche, on ne parvient jamais à lui faire marquer exactement le temps moyen; d'ailleurs, tous les *chronomètres* sont soumis à des causes de variation complexes qui en altèrent peu à peu les indications : les huiles s'épaississent avec le temps; les surfaces frottantes s'usent, etc. Enfin des influences accidentelles, changement de température, accroissement dans le roulis et le tangage, naissance de courants électriques, etc., viennent de temps en temps accélérer ou retarder la marche du *chronomètre*.

Un *chronomètre* une fois embarqué sur un vaisseau, on ne le dérange plus, et on n'en touche jamais les aiguilles pour le régler de nouveau; mais on étudie sa marche pour pouvoir déduire, des indications qu'il fournit effectivement, celles qu'il aurait dû donner.

On nomme marche d'un *chronomètre* son avance ou son retard par vingt-quatre heures. La marche est positive ou négative, suivant qu'il y a avance ou retard. Si *m* désigne la marche d'un *chronomètre*, que *e* soit l'écart entre l'heure qu'il marquait lors de la dernière observation et l'heure vraie de cette observation, que *t* soit l'intervalle des deux observations, enfin que T soit l'heure indiquée par le *chronomètre* au moment de la seconde, l'heure vraie de cette seconde observation peut être regardée comme sensiblement fournie par la formule

$$T_1 = T + e + mt,$$

dont l'emploi suppose que l'accroissement de l'écart soit proportionnel au temps, ce qui peut toujours être regardé comme exact si l'intervalle de temps est assez peu considérable, c'est-à-dire si les observations sont assez fréquentes.

La marche d'un *chronomètre* ne se détermine pas une fois pour toutes; au contraire, elle est sans cesse l'objet de recherches nouvelles, car l'expérience montre qu'elle ne peut jamais être considérée comme constante que pendant un temps très-court, deux ou trois jours.

Avant d'embarquer un *chronomètre*, on détermine d'abord sa marche à terre. Pour cela, on le compare pendant un mois ou deux à une horloge astronomique bien réglée. On fait chaque jour une observation, et on en tient registre sur un journal, où l'on dispose habituellement neuf colonnes. Ces colonnes contiennent : la première la date du mois, la seconde l'heure de l'horloge au moment de l'observation, la troisième l'heure du *chronomètre* à cet instant, la quatrième la différence des heures observées, la cinquième les intervalles des observations consécutives, la sixième l'accroissement dans l'écart total d'une observation à l'autre, entre l'horloge et le *chronomètre*; la septième la marche du *chronomètre* pendant le même intervalle, la huitième la marche de l'horloge par rapport au temps moyen, enfin la neuvième la différence entre les nombres inscrits dans les deux colonnes précédentes, et par conséquent la marche du *chronomètre* par rapport au temps moyen.

Mais on ne doit pas compter que, le *chronomètre* une fois embarqué, sa marche restera ce qu'elle était à terre : les mouvements du navire, des influences magnétiques nouvelles, etc., viendront la modifier. Il faudra donc continuer les observations à bord, il faudra même les multiplier beaucoup, car elles seront alors beaucoup moins sûres qu'à terre.

Voici la série d'opérations auxquelles on se résout habituellement sur les navires de l'Etat.

Chaque observation enregistrée n'est jamais que la moyenne de plusieurs observations faites coup sur coup. Les observations sont toujours faites par la même personne, afin d'éviter les changements dans l'erreur due à la collimation individuelle, erreur qui, comme on sait, peut aller à trois secondes et demie; enfin les observations ont lieu tous les jours le matin et le soir, et on fait la moyenne des moyennes obtenues, parce que l'on a remarqué que les erreurs personnelles sont en sens contraire le matin et le soir.

Non-seulement on enregistre les observations, mais on les résume dans un tracé graphique, en construisant la courbe dont les abscisses seraient les valeurs du temps, et les ordonnées les valeurs de la marche. On joint habituellement à cette courbe celle des températures. La comparaison des courbes relatives aux différents *chronomètres* embarqués permet de reconnaître les anomalies, et la comparaison de la courbe des marches d'un même *chronomètre* à la courbe des températures permet de tenir jusqu'à un certain point compte des variations thermiques.

M. Lieussoux, ingénieur hydrographe de la marine, a constaté les deux faits suivants : 1° les points de la courbe des marches qui



répondent à une même température sont sensiblement en ligne droite; 2° les droites qui passent par des points de la ligne des marches correspondants à diverses températures fixes choisies à volonté sont sensiblement parallèles.

M. Lieussoux a proposé en conséquence de compléter la formule de la marche par l'addition d'un terme contenant la variation de température. Voici, comme exemple, la formule à laquelle l'ont conduit les observations faites sur l'un des *chronomètres* qu'il a eus à essayer :

$$m = 1^s,47 + 0^s,0024\,n - 0^s,01\,(17° - t),$$

*n* désignant le temps écoulé depuis la dernière observation, et *t* la température moyenne dans l'intervalle correspondant.

Les coefficients ont été déterminés par la méthode des moindres carrés.

**CHRONOPHYLÉ**, nymphe, mère de Phlias, qu'elle eut de Bacchus.

* **CHRONOS**, forme donnée quelquefois, par erreur, au nom grec de Saturne, qui doit être écrit KRONOS.

**CHRULEFF** (Stéphan-Alexandrovitch), général russe, né à Moscou en 1808. Il est de la famille de Paulin qui, vers 1350, vint, sous Siméon le Superbe, de Suède en Russie, et dont les descendants, André Chrul et Judas Suwor, furent les chefs des maisons Souvaroff et Chruleff. Il entra à l'Ecole des cadets d'Orel, puis passa dans l'artillerie vers 1826. Il parvint rapidement au grade de colonel commandant d'une brigade d'artillerie à cheval. Dans la guerre de Hongrie (1849), il se fit remarquer par sa bravoure et fut nommé major général. Il fut, en 1853, attaché au corps d'Orenbourg et fut nommé lieutenant général après la prise de la ville d'Akmelschet, qu'il enleva d'assaut. En 1854, il fut appelé à combattre les Turcs et les battit près de Kalaradsch. Il commandait, pendant le siége de Silistrie, l'avant-garde du corps principal de l'armée russe, et il fut blessé le 7 juillet, auprès de Giurgewo. Au mois de février 1855, nous le retrouvons à la tête de 30,000 hommes en Crimée. Au mois de mars, il commanda une grande sortie pendant le siége de Sébastopol et dirigea, quelques mois plus tard, la défense de Karabelnaïa, qu'il sut protéger contre les attaques des alliés. Il était chargé de la défense de Malakoff quand ce point important fut enlevé, le 8 septembre, après une résistance héroïque. A la suite de cet échec, il rentra à Moscou, qui lui fit une ovation magnifique. En 1856, il fut chargé de commander un corps d'armée campé près de Kars et qui devait opérer en Asie. Sur ces entrefaites, la paix ayant été signée, il fut réduit à l'inaction et en conçut un vif dépit. Quelques injustices dont il fut victime le dégoûtèrent du service et il donna sa démission pour s'associer aux entreprises industrielles d'un riche marchand de Moscou, nommé Kotoreff. Dans cette situation modeste, il s'occupa tout particulièrement de mécanique et perfectionna notamment les procédés de la chromolithographie. Il semblait avoir pour jamais renoncé au métier des armes quand, en février 1861, le gouvernement russe le rappela à l'activité. La Pologne venait de se soulever; il fut mis à la tête du 2e corps et placé sous les ordres des généraux Sukhozanet et Luders. Il prit part à cette lutte sauvage qui ensanglanta la Pologne et ne fut pas un des moins acharnés contre ce malheureux pays. Lorsque l'insurrection eut été vaincue, il fut rappelé à Saint-Pétersbourg, où il demeura quelque temps, attendant que son maître voulût bien se souvenir des services qu'il avait rendus. Rien n'étant venu, il reprit ses travaux industriels et fit plusieurs voyages commerciaux en Asie.

On lui doit un ouvrage d'une certaine valeur et qui a pour titre : *Projet de société pour le développement du commerce dans l'Asie centrale* (Moscou, 1863).

**CHRYSANILIQUE** adj. (kri-sa-ni-li-ke — du gr. *chrusos*, or, et de l'espag. *añil*, indigo). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de l'action de la potasse aqueuse concentrée sur l'indigo.

— **Encycl.** Pour obtenir cet acide, il suffit de traiter l'indigo par la potasse aqueuse de 1,45 de densité et de saturer la solution alcaline par un acide. Il se forme un précipité rouge bleuâtre, peu soluble dans l'eau, mais se dissolvant bien dans l'alcool. Dans la potasse, l'acide *chrysanilique* se dissout en toutes proportions en colorant la masse en jaune d'or. Les acides minéraux transforment le produit qui nous occupe en acide phénilcarbamique. La constitution de ce produit n'est point encore nettement définie; Gerhardt le regarde comme un mélange d'isatine, d'indigo blanc et d'un autre produit inconnu qui résulterait de l'action de la potasse sur l'indigo.

**CHRYSANISIQUE** adj. (kri-sa-ni-zi-que — du gr. *chrusos*, or, et de *anisique*). Chim. Se dit d'un acide qui résulte de l'action de l'acide azotique fumant sur l'acide nitranisique bien sec.

— **Encycl.** Ce produit $C^{7}H^{6}(AzO^{2})^{3}O$ se présente sous forme de petites lames cristallines d'un très-beau jaune d'or et solubles à chaud dans l'éther. C'est un isomère du phénate de méthyle trinitré. Il se prépare en traitant l'acide nitranisique bien sec par l'acide azotique, dont on emploie environ deux ou trois parties. On fait bouillir le mélange durant une heure environ, puis on ajoute 15 à 20 pour 100 d'eau, ce qui amène la précipitation d'une huile jaune qui se solidifie bientôt et constitue un mélange d'acide *chrysanisique* et d'anisol bi ou trinitré.

Pour isoler l'acide cherché, on emploie l'ammoniaque, qui le dissout assez bien et laisse à peu près indissous les autres produits. La concentration de la liqueur ammoniacale donne, après refroidissement, des aiguilles brunes de chrysanisate d'ammonium. On dissout ce sel dans l'eau, puis on précipite par l'acide azotique et l'on obtient des cristaux jaunes d'acide *chrysanisique*. Un lavage à l'eau froide et une cristallisation dans l'alcool absolu donnent l'acide parfaitement pur.

Les cristaux obtenus fondent si on les chauffe doucement, puis donnent des vapeurs jaunes. Traité par l'acide azotique, l'acide *chrysanisique* se transforme en acide phénique. Si on le distille avec du chlorure de chaux, il donne de la chloropicrine.

L'acide *chrysanisique* donne des sels dont nous allons dire quelques mots.

Le sel ammoniac $C^{7}H^{4}(AzH^{4})(AzO^{2})^{3}O$ s'obtient en traitant l'acide par l'ammoniaque. Il cristallise en aiguilles brunes très-brillantes et donne, en solution aqueuse, des flocons jaunes avec les sels de plomb.

Le sel d'argent $C^{7}H^{4}Ag(AzO^{2})^{3}O$ s'obtient directement et précipite en flocons jaunes.

Le chrysanisate d'éthyle, ou éther *chrysanisique*, s'obtient en faisant passer dans une solution d'acide *chrysanisique* un courant de gaz chlorhydrique jusqu'à saturation. On ajoute au liquide obtenu une quantité convenable d'eau qui précipite l'éther en flocons jaunes et volumineux, on filtre, puis on fait cristalliser dans l'alcool bouillant, qui abandonne le produit en écailles transparentes d'un beau jaune d'or et fusibles vers 100°. Ce produit a pour formule, d'après Cahours,

$$C^{7}H^{4}(C^{2}H^{5})(AzO^{2})^{3}O.$$

Les chimistes ne sont point d'accord sur la formule de l'acide *chrysanisique*. MM. Kellner et Bellstein ont découvert un acide qui est une modification du précédent, l'acide β-*chrysanisique*, qui se formerait en même temps que l'autre et donnerait des sels, notamment un sel ammoniacal, différent par la couleur de celui qui fournit l'acide *chrysanisique*.

L'acide β-*chrysanisique* donnerait, par la décomposition de son sel de calcium, l'acide *chrysanisique* ordinaire.

Quand on traite ce dernier acide en solution alcoolique par le sulfhydrate d'ammoniaque, on obtient un amidochrysanisate d'ammoniaque, dont la formule est

$$C^{7}H^{5}(AzO^{2})^{2}(AzH^{2}) + H^{2}O,$$

et qui se présente sous forme de prismes rhomboïdaux obliques. L'acide de ce sel constitue des cristaux microscopiques d'un beau rouge. Ils sont solubles dans l'eau.

L'acide amidochrysanisique, en solution alcoolique, donne, sous l'action de l'acide azoteux, un corps jaune et cristallin, qui est l'acide azoamidochrysanisique, et dont la formule est : $C^{7}H^{4}Az^{2}(AzO^{2})^{2}$.

**CHRYSANTHIS**, nymphe qui apprit à Cérès l'enlèvement de Proserpine.

**CHRYSAOR**, fils de Neptune et de Méduse, frère de Pégase. Suivant Hésiode, Chrysaor et Pégase naquirent du sang qui jaillit de la tête de la Gorgone, tranchée par Persée. D'après Hygin, il épousa l'Océanide Callirhoé et en eut Géryon et Echidna.

**CHRYSAS**, ancien fleuve de Sicile, qui était honoré comme une divinité. Il avait un temple sur la route d'Assur à Enna.

**CHRYSÉ**, fille d'Halmus, sœur de Chrysogénie et mère de Phlégyas, qu'elle eut de Mars.

* **CHRYSÉIS**, Thespiade, mère d'Onésippus, qu'elle eut d'Hercule.

**CHRYSÉONE** s. f. (kri-zé-o-ne). Chim. Oxyde silico-hydrique, résultant de l'action de l'acide chlorhydrique concentré sur le siliciure de calcium. ‖ On l'appelle aussi SILICONE.

— **Encycl.** V. SILICIUM, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*, page 725.

* **CHRYSINE** s. f. — Chim. Composé de la nature de la quinone et des phénols complexes, que M. Piccard a extrait des bourgeons de peuplier. Ce corps est étudié au mot TECTOCHRYSINE, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*.

**CHRYSINIQUE** adj. (kri-zi-ni-ke — du gr. *chrusinos*, d'or). Chim. Se dit d'un acide qui s'extrait des bourgeons du peuplier et qui, en solution alcaline, présente une belle teinte jaune d'or, d'où il tire son nom.

— **Encycl.** Pour obtenir l'acide *chrysinique*, on épuise par l'alcool les bourgeons du *populus nigra* ou du *populus pyramidalis*, puis on précipite par le sous-acétate de plomb. La liqueur est filtrée, puis traitée par un courant d'hydrogène sulfuré, qui élimine le plomb; on évapore à sec, puis on reprend par l'eau, qui dissout l'acide acétique et la salicine, et l'on obtient comme résidu une poudre blanche qui, traitée par l'alcool, se dépose à l'état de pureté après plusieurs cristallisations successives. Elle supporte une température de 200° sans se décomposer; si on continue de chauffer, elle se sublime.

Ce produit $C^{11}H^{8}O^{3}$ cristallise en lamelles blanches, peu solubles dans l'alcool froid et complétement insolubles dans l'eau. Traité par l'acide sulfurique ou par les alcalis, il se dissout et prend une belle teinte jaune d'or. Il précipite les sels de fer en vert sale et donne avec le sous-acétate de plomb un précipité peu abondant et soluble dans l'acide acétique. L'acétate neutre de plomb ne le précipite pas; enfin, une solution alcoolique d'acide *chrysinique* additionnée de chlorure de chaux présente, à froid, une couleur jaune, et, à chaud, une teinte rouge.

L'acide *chrysinique* donne des sels, parmi lesquels on peut mentionner le chrysinate de baryum $(C^{11}H^{7}O^{3})^{2}Ba$, qui se prépare en ajoutant de l'eau de baryte à l'acide en solution alcoolique bouillante.

**CHRYSIPPÉ**, une des Danaïdes, épouse de l'Egyptide Chrysippe.

**CHRYSOBAPHE** s. m. (kri-zo-ba-fe — du gr. *chrusos*, or; *baphê*, teinture). Bot. Syn. d'ANŒCTOCHILE.

**CHRYSOCARPOS** s. m. (kri-zo-kar-poss). Bot. Ancien nom d'une espèce de lierre.

**CHRYSODON** s. m. (kri-zo-don — du gr. *chrusos*, or; *odous*, dent). Annél. Syn. de PECTINAIRE.

**CHRYSOGÉNIE**, fille d'Halmus, sœur de Chrysé et mère de Chrysès, qu'elle eut de Neptune.

**CHRYSOGLYPHIE** s. f. (kri-zo-gli-fî — du gr. *chrusos*, or; *gluphê*, gravure). Art d'obtenir de belles gravures à l'aide de l'or et des agents chimiques.

**CHRYSOHARMINE** s. f. (kri-zo-ar-mi-ne — du gr. *chrusos*, or, et de *harmaline*). Chim. Corps jaune produit par l'action de l'acide nitrique sur une solution aqueuse de sulfate d'harmaline.

**CHRYSOLACHANUM** s. m. (kri-zo-la-ka-nomm). Bot. Nom scientifique de l'arroche.

**CHRYSOLAÜS**, un des fils de Priam.

**CHRYSOLÉPIQUE** adj. (kri-zo-lé-pi-ke — du gr. *chrusos*, or, et du lat. *lepis*, écaille). Chim. Syn. de PICRIQUE.

**CHRYSOMÉLIDE** adj. (kri-zo-mé-li-de — rad. *chrysomèle*). Bot. Qui ressemble à une chrysomèle.

**CHRYSONOÉ**, fille de Clitus, roi des Sithoniens, et femme de Protée, roi d'Egypte, qui la rendit mère de Tmole et de Télégone. On la nomme aussi Torone.

**CHRYSONOTE** s. m. (kri-zo-no-te — du gr. *chrusos*, or; *nôtos*, dos). Syn. de TIGA.

**CHRYSOPÉLÉE**, hamadryade à laquelle Arcas, un jour qu'il chassait dans une forêt, sauva la vie en détournant les eaux d'un torrent qui minait les racines d'un chêne auquel l'existence de Chrysopélée était liée, et en recouvrant de terre le pied de l'arbre. L'hamadryade, reconnaissante, le rendit père de deux enfants, Elatus et Aphidas.

**CHRYSOPTÉRYX** s. m. (kri-zo-pté-rikss — du gr. *chrusos*, or; *pterux*, aile). Ornith. Syn. de TIJUCA.

**CHRYSOR**, divinité égyptienne. Chrysor passait pour l'inventeur de la navigation et des applications du fer aux usages de la vie. Il était adoré sous le nom de Diamichius ou plutôt de Zeus Michius (le *grand constructeur*).

**CHRYSORRHOAS** (*qui roule de l'or*), nom commun à plusieurs fleuves dans l'antiquité : l'un coulait en Syrie, près de Damas; un second en Colchide; un autre en Lydie; un quatrième en Argolide, près de Trézène, etc.

**CHRYSORTHÉ**, fille d'Orthopolis et mère de Coronus, qu'elle eut d'Apollon.

* **CHRYSOSTOME** adj. — s. m. Moll. Genre de coquilles, détaché du genre turbo.

* **CHRYSOTHÉMIS**, une des Danaïdes, fiancée d'Astérius. ‖ Epouse de Staphylus et mère de Molpadie, de Rhéo et de Parthéno. ‖ Nymphe qu'Apollon rendit mère d'une fille qui, morte très-jeune, fut placée parmi les astres, où elle figure sous le signe de la Vierge, d'après Hygin.

* **CHTHONIE**. — Fille de Saturne et femme de Sipylus, dont elle eut Tmolus et Olympus. ‖ Fille d'Erechthée et femme de Butès.

**CHTHONIEN, IENNE** adj. (kto-ni-ain, i-è-ne — gr. *chthonios*; de *chthôn*, terre). Mythol. gr. Se dit des divinités infernales, par opposition aux divinités célestes, et quelquefois des divinités indigènes, par opposition aux divinités étrangères.

**CHTHONIUS**, un des cinquante fils d'Egyptus, époux de la Danaïde Brycé. ‖ Centaure tué par Nestor aux noces de Pirithoüs. ‖ Fils de Neptune et de Symé. Il conduisit une colonie de Cnidiens dans une île de la mer Egée, île à laquelle il donna le nom de sa mère. ‖ Un des cinq Spartes qui aidèrent Cadmus à édifier la ville de Thèbes, en Béotie.

**CHUCHU** s. m. (chu-chu). Bot. Nom du lupin, au Pérou.

**CHUPAT** (COLONIE DE), fondée vers 1865 par des émigrants du pays de Galles, près de la côte orientale de la Patagonie, à environ 40 milles dans l'intérieur des terres, dans la vallée de Chupat, le long de laquelle coule la rivière de ce nom. Cette vallée possède un riche sol d'alluvion d'une profondeur de 2 à 6 pieds. Le lait, le beurre, le fromage et le pain y sont en général très-abondants, mais la nourriture animale y est rare.

Le thé est un des principaux articles de consommation de la colonie, qui en prend avec excès; mais, en revanche, l'usage des boissons alcooliques paraît être très-limité. Le Chupat fournit toute l'eau dont on se sert; malgré son apparence boueuse, elle semble être très-saine, mais on l'améliorerait beaucoup en la filtrant. Il tombe si peu de pluie, que, si le niveau de la rivière ne s'élevait par la fonte des neiges dans les Cordillères, il n'y aurait que peu ou point de végétation dans la vallée de Chupat.

Avant 1875, la population de la colonie ne comprenait encore que 690 habitants; mais à cette date, au mois de septembre, 492 nouveaux émigrants arrivèrent du pays de Galles.

La colonie s'est gouvernée elle-même pendant dix ans; mais, quand on fut obligé de s'adresser à Buenos-Ayres pour demander les secours nécessaires aux besoins des émigrants arrivés si inopinément, la république Argentine envoya des provisions et nomma un gouverneur.

Trois tribus d'Indiens, avec lesquels on a des relations amicales, visitent la colonie pendant l'hiver pour échanger des chevaux, des plumes d'autruche, des couvertures et des peaux de différents animaux contre des épices, du tabac et des spiritueux. Dans les bonnes années, les pommes de terre et d'autres végétaux fournissent une alimentation suffisante. De plus, les chasseurs apportent comme comestibles des lièvres, des canards, des bécasses et des perdrix.

Ce qui caractérise surtout le climat, c'est sa sécheresse extraordinaire; la peau et les lèvres sont desséchées et se gercent; les meubles en bois se resserrent et se fendent. En règle générale, la chaleur n'est pas excessive; pendant l'hiver, la glace et la neige fondent généralement au soleil de midi. Les broussailles qui poussent partout aux environs donnent un excellent combustible.

En 1875, la colonie a exporté pour 7,306 livres sterling de produits, consistant en blé, en couvertures indiennes, en plumes d'autruche, etc.

**CHUPIRI** s. m. (chu-pi-ri). Bot. Arbrisseau du Mexique.

* **CHURCH** (Richard), officier anglais. — Il est mort en 1873. Church était devenu sénateur du royaume de Grèce. On a de lui : *Observations of an eligible line of frontier for Greece* (Londres, 1840).

**CHUTWUN** s. m. (chutt-vunn). Bot. Arbre du Bengale.

**CHYLAIRE** adj. (chi-lè-re). Physiol. Qui appartient au chyle.

**CHYLODORE** s. m. (ki-lo-do-re — du gr. *chulos*, suc; *dôron*, présent). Crust. Genre de crustacés, fondé sur une espèce du genre lyncée.

**CHYNDONAX**, ancien pontife des Gaules, chef des druides. « Son tombeau fut découvert, dit Noël, auprès de Dijon en 1598. On y trouva une pierre ronde et creuse, qui contenait un vase de verre orné de peintures; autour de cette pierre, on lisait, en grec, l'inscription suivante : « Dans le bocage de » Mithra, ce tombeau couvre le corps de » Chyndonax, chef des prêtres. Impie, éloigne-toi; les (dieux) libérateurs veillent auprès de ma cendre. »

* **CHYPRE**, île de la Turquie d'Asie, une des plus grandes et des plus fertiles de la Méditerranée; ch.-l., Nicosie; 150,000 hab. Vins et eaux-de-vie, huile d'olive, froment et orge, soie, coton, éponges.

Des fouilles, opérées de 1866 à 1871 dans l'île de Chypre par le général di Cesnola, ont amené la découverte d'un nombre considérable de statues, bas-reliefs, bijoux, objets de toutes sortes en bronze, en argent et en or. C'est sur l'emplacement de l'ancienne *Kurium*, décrite par Pausanias et Strabon, que les fouilles ont été le plus fructueuses. Les ruines de cette ville sont situées sur la côte O. de l'île, à peu de distance de celles de Néo-Paphos. C'était une cité royale, perchée comme un nid d'aigle sur un rocher de 100 mètres d'élévation et inaccessible de trois côtés. Ce rocher, qui est à peu près à trois heures de marche de la côte, a deux faces taillées presque perpendiculairement; les marques du ciseau sont encore visibles sur le roc. A 40 pieds du sol, une terrasse a été ménagée, de manière à former, non pas une fortification seulement, mais un lieu d'inhumation. On y a rencontré des milliers de tombes taillées dans le roc et contenant souvent des sarcophages; dans quelques-uns on a trouvé des squelettes, des lampes de terre, des amphores, des miroirs, des anneaux d'or, des bracelets d'or ou d'argent, des mosaïques rappelant les mosaïques assyriennes. En frappant sur un de ces pavés de mosaïque, le général di Cesnola crut entendre un son révélant une cavité intérieure; il fit défoncer jusqu'à une profondeur de 5 ou 6 mètres et découvrit un passage taillé dans

le roc, qui communiquait évidemment autrefois avec les constructions supérieures. Ce passage conduisit à une chambre remplie d'éboulements, qu'on déblaya, puis à d'autres à peu près dans le même état, et la masse énorme de bijoux et d'objets d'or qu'on retira de la terre où ils étaient enfouis fit penser qu'on avait découvert le trésor du temple. Jamais, dans les fouilles, des vases d'argent et d'or, des bijoux, des objets d'art n'avaient été trouvés réunis en telle quantité, et l'étude de ces précieux débris jettera sans doute un grand jour sur l'histoire de l'île de Chypre dans l'antiquité. Tous ces objets sont pour une partie égyptiens, pour l'autre grecs. Chypre fut, en effet, conquise par l'Egypte au xve siècle av. J.-C. et ne passa que beaucoup plus tard sous la domination grecque. La partie grecque de ces objets d'art n'en est pas moins d'une haute antiquité. Parmi ceux de la première série se rencontrent : un sceau de Touthmosis III (xve siècle av. J.-C.), contemporain de la troisième pyramide ; c'est une pierre remarquablement gravée, montée en or ; des cylindres babyloniens en météorite, en hématite, en cornaline, dont le travail montre combien la glyptique était parvenue, chez les Egyptiens de cette époque, à une surprenante perfection ; un grand nombre de sceaux et de cachets en pierres dures, dont quelques-uns avec des inscriptions phéniciennes ; des vases d'or et d'argent ; des bracelets et des anneaux d'or d'un fini très-précieux et d'une grande originalité. Le plus grand nombre des vases d'argent appartient à l'époque grecque ; le général di Cesnola en a trouvé jusqu'à 270, agglomérés ensemble par le fait de l'oxydation et formant comme une masse compacte : c'étaient des aiguières, des patères, des lécythes, des *œnochæ ;* quelques-uns ont pu être séparés de la masse, mais on constata que presque toute l'ornementation avait disparu. On trouva aussi une large patère en argent doré, de 7 pouces 1/2 de diamètre, entièrement couverte de gravures et d'ornements guillochés.

Les objets d'or étaient tous d'une conservation parfaite. Ce sont des calices, des cornes d'abondance, des bracelets ayant la forme d'un serpent, d'autres bracelets massifs sans ornementation, des anneaux en quantité considérable et incrustés de pierres plus ou moins précieuses ou d'émaux d'un beau travail, des agrafes, des pendants d'oreilles, des colliers. Parmi les pierres gravées, de provenance grecque, se trouvait une belle sardoine représentant *Borée enlevant Zéphire ;* d'autres, où étaient représentés Vénus, Mercure et *Pluton enlevant Proserpine.*

Tous ces objets d'art étaient vivement convoités par divers musées européens ; le British Museum faillit les acquérir ; mais ce sont les Américains qui y ont mis le plus haut prix, 61,888 dollars, et ils en sont restés acquéreurs. La collection du général di Cesnola est aujourd'hui au Musée artistique de New-York.

Des inscriptions qui avaient été découvertes antérieurement dans l'île de Chypre étaient restées sans être déchiffrées jusque dans ces derniers temps. M. Bréal, dans la séance du 1er juin 1877 de l'Académie des inscriptions, a rendu compte de la manière dont elles ont été enfin déchiffrées. Ces inscriptions sont en une écriture orientale qui a l'air d'être une variété de l'écriture cunéiforme, assyrienne ou perse. On pensait généralement que la langue devait être parente du phénicien ou de l'égyptien ; la surprise ne fut pas médiocre quand on reconnut que c'était du grec. M. Bréal partagea cette surprise ; ce fut avec une réserve non exempte de défiance qu'il se mit à vérifier le travail accompli. Il se déclare aujourd'hui tout à fait convaincu, après des expériences répétées.

Dans l'histoire du déchiffrement, il faut citer d'abord M. le duc de Luynes, qui, en 1852, dans son bel ouvrage, *Numismatique et inscriptions cypriotes*, donna le texte de la tablette de Dali, conservée maintenant à la Bibliothèque nationale, portant trente et une lignes d'une écriture serrée. On possède à cette heure, grâce aux recherches et aux fouilles de MM. de Vogué, Lang, Cesnola et Piaridès, une centaine d'inscriptions.

Le déchiffrement fut commencé par l'assyriologue George Smith, sur un monument bilingue (phénicien et cyprien) de la collection Lang. Continuée par MM. Samuel Birch et Brandis, la découverte fut achevée par M. Moritz Schmidt, d'une part, et MM. Deecke et Siegismund de l'autre, qui arrivèrent simultanément et d'une manière indépendante aux mêmes résultats.

Le cypriote est un dialecte éolien, se rapprochant surtout de l'arcadien. Les inscriptions ne sont pas très-anciennes : elles sont du vie au iiie siècle avant notre ère. C'est la première fois qu'on trouve du grec écrit d'une autre manière qu'en caractères phéniciens. L'écriture est syllabique et contient une soixantaine de caractères. Le déchiffrement offre certaines difficultés ; quelquefois le même signe exprime jusqu'à trois et six sons articulés ; le même groupe, par exemple, peut se lire : *anthrôpos, athrôpos, adorpos.* Toutefois, il y a là pour les voyelles une grande rigueur ; il y a aussi des groupes qui ne peuvent se lire que d'une manière (*aneu, aroura, oios, onasilos*). Quelques lettres restent incertaines ; dans les lettres dont la valeur est déterminée, l'*u* ressemble à l'*upsilon* grec majuscule ; dans le signe exprimant *pu*, *phu*, *bu*, le *phi* grec majuscule se retrouve aisément. La syllabe *mi* est exprimée par un caractère très-voisin du *mu.*

La tablette de Dali porte un contrat entre la ville d'Haléum et un médecin, Onasilos, lequel devra soigner les habitants en proie à l'épidémie survenue à la suite d'un siége. Onasilos, ou celui de sa famille qui le suppléera, recevra en échange une somme d'argent ou bien, à défaut de cette somme, des terres. Le contrat est déposé dans le temple d'Athéné. Hérodote rapporte une histoire analogue d'un médecin nommé Démocède.

M. Bréal termine sa communication en citant quelques preuves de la vérité du déchiffrement ; les unes sont tirées de la rapidité de la découverte, de la concordance des résultats obtenus en même temps en divers lieux ; les autres sont tirées de la lecture elle-même, parfaitement conforme aux exigences de la syntaxe, de la précision des détails, de l'enchaînement du sens et de la logique simple des idées ; les autres, de la vérification à laquelle a donné lieu une glose d'Hésychius disant que les Cypriotes, au lieu de la forme *kai* (conjonction), emploient la forme *kas.* Une preuve décisive est encore fournie par une inscription bilingue du Louvre, portant la traduction grecque : *Karynx eimi* (Je suis Karynx). La ligne supérieure écrite en cypriote, lue en corrigeant le premier signe (mal vu jusqu'ici), donne parfaitement les deux mots précités.

* **CIA**, une des filles de Lycaon et mère de Dryops, qu'elle eut d'Apollon.

* **CIALDINI** (Henri), général italien. — Au mois de novembre 1867, il fut nommé commandant supérieur des troupes de l'Italie centrale. Deux ans plus tard, il eut avec le général La Marmora, au sujet de la guerre de 1866, une entrevue qui eut un assez grand retentissement. Lors de la guerre entre la France et la Prusse en 1870, il se montra favorable à la France et se prononça pour que l'Italie intervînt en sa faveur. Le 22 juillet 1876, il a été accrédité comme ambassadeur à Paris, en remplacement du chevalier Nigra. Le général Cialdini a reçu de Victor-Emmanuel le titre de duc de Gaëte.

* **CIBOT** (François-Barthélemy-Michel-Edouard), peintre français. — Il est mort à Paris en février 1877. Depuis 1866, Cibot avait exposé : *Vallée de Sceaux, Vue prise de Beaulieu* (1866); *Vue prise à Rochefort*, la *Sablière* (1867); *Une sablière*, *Environs de Paris* (1868); *Bois de Meudon*, *Châtaignes* (1869); *Vision d'Ezéchiel*, *Environs de Sèvres* (1874).

* **CIBRARIO** (Louis), historien et homme politique italien. — Il est mort à Trebbiolo en 1870. En 1861, Cibrario demanda au Sénat italien de voter d'urgence la loi qui conférait à Victor-Emmanuel le titre de roi d'Italie. En septembre 1863, il fut nommé président d'une commission chargée d'examiner la condition des ordres de chevalerie dont disposaient les gouvernements italiens déchus, et de proposer ce qui conviendrait de faire à leur égard. En mars 1867, le comte Cibrario se rendit à Venise, avec mission de recevoir les œuvres d'art et les archives de cette ville, qui devaient être rendues à l'Italie par le gouvernement autrichien, en vertu du traité de Vienne (3 octobre 1866). Parmi ses derniers ouvrages, nous citerons : *Notices généalogiques sur quelques familles nobles des anciens Etats de la monarchie de Savoie* (Turin, 1866); *Des templiers et de leur abolition* (1868, in-8o); *De l'esclavage et du servage* (1868, 3 vol. in-8o), etc.

* **CICÉRI** (Pierre-Luc-Charles), peintre décorateur français. — Il est mort à Saint-Chéron en 1868.

* **CICHLE** ou **CYCHLE** s. m. Ichthyol. Genre de sciénoïdes...

— s. f. Ornith. Syn. de THRYOTHORE, et non THRIOTHORE, comme nous l'avons écrit par erreur dans nos premiers tirages.

**CICHLOÏDE** s. m. (si-klo-i-de — du gr. *kichlê*, grive ; *eidos*, aspect). Ornith. Genre d'oiseaux, détaché du genre grive.

**CICHYRUS**, fils d'un roi de Chaonie. Ayant tué à la chasse son amante Panthippe, qu'il avait prise pour une panthère, il se précipita de désespoir du haut d'un rocher. On éleva à cette place une ville qui prit son nom.

**CICINNIA**, déesse de la débauche, des voluptés grossières.

**CICO** (Marie), cantatrice, née à Paris vers 1842, de parents israélites, morte à Neuilly-sur-Marne en 1875. Comme ses sœurs, Marie dut pourvoir de bonne heure à son existence. Elle chanta, bien jeune encore, au café du Palais-Royal, dont les habitués l'appelaient **Marie Secot**, à cause de sa maigreur. Elle recevait, en qualité de soprano, un cachet de 3 francs par soirée. Elle entra ensuite aux Bouffes-Parisiens, où elle ne fit que passer. Admise en 1859 au Conservatoire, elle mérita par ses rapides progrès, en 1860 et en 1861, le second et le premier prix de chant. « Elle a chanté, dit M. Charles Colin, toute la scène de Mathilde du deuxième acte de *Guillaume Tell*, d'une façon à revendiquer l'héritage de Mme Dorus-Gras. Son véritable théâtre nous paraît être l'Opéra-Comique, auquel sa grâce et sa vocalisation brillante semblent l'avoir exclusivement réservée. » Marie Cico débuta avec un plein succès à la salle Favart, le 30 septembre 1861, par le rôle d'Athénaïs des *Mousquetaires de la reine.* « Voix étendue, d'un timbre merveilleux, dit Marie Escudier, style élevé, tenue parfaite, de la distinction, de la grâce, Mlle Cico réunit, en un mot, toutes les qualités qui constituent les artistes du premier ordre. » Un véritable triomphe, le plus grand de sa carrière dramatique, l'attendait à sa première création. Ceux qui l'ont vue en 1862 sous les traits de l'idéale Lalla-Roukh se rappellent encore sa physionomie expressive, son profil grec, son teint de rose thé, ses beaux yeux noirs un peu voilés, ses pieds mignons et ses mains blanches aux doigts effilés. »

Entre une reprise de *Lalla-Roukh*, qui eut cent représentations consécutives, Mlle Cico aborda le rôle de miss Anna de la *Dame blanche*, puis chanta, en 1863, Camille de *Zampa ;* en 1864, Figarina de la *Fiancée du roi de Garbe*, d'Auber ; Henriette de l'*Eclair ; Haydée ;* en 1865, Hermine du *Saphir*, de Félicien David ; Isabelle du *Pré-aux-Clercs ;* Marie du *Voyage en Chine*, de Bazin ; en 1866, Sylvia de la *Colombe*, de Gounod ; en 1867, Philine de *Mignon ;* Edwige de *Robinson Crusoé*, d'Offenbach ; en 1868, Hélène du *Premier jour de bonheur*, d'Auber ; en 1869, Mimi de *Vert-Vert*, d'Offenbach. En 1871, elle reprit Marguerite du *Pré-aux-Clercs.* C'est vers cette époque qu'une grave maladie la força de quitter le théâtre. Revenue à la santé, elle la compromit par un excès de fatigue en jouant à la Gaîté, pendant les mois de février, mars, avril et mai 1874, Eurydice à une reprise de l'*Orphée aux enfers*, d'Offenbach. Elle ne put continuer et loua une petite villa située dans l'île de Beauté. C'est là qu'elle mourut le 12 septembre 1875. — Sa sœur aînée, Mlle Pauline Cico, la devança de dix ans au Conservatoire, dans la classe de déclamation spéciale. Elle débuta au Vaudeville en 1850 et se fit remarquer dans *Daphnis et Chloé*. Elle entra ensuite au Palais-Royal, où elle obtint la faveur du public. Douée de précieuses qualités, ayant un organe plein, du mordant et de la finesse, un jeu fin et spirituel, Mlle Cico s'essaya avec succès dans plusieurs rôles de Déjazet. Elle joua en 1864 à l'Ambigu-Comique dans les *Fils de Charles-Quint*, de Victor Séjour, où elle créa, à côté de Mlle Rousseil, le rôle de Belfedara. Il a suffi à Théophile Gautier de quelques mots pour faire complétement son éloge : « On trouverait difficilement une plus séduisante bohémienne que Mlle Pauline Cico ; elle descend en ligne directe de ces charmantes *gitanas* qui peuplent les nouvelles de Cervantes. C'est Preciosa elle-même. »

**CIDARIE**, surnom de Cérès, à Phénée, en Arcadie, tiré d'une danse arcadienne appelée *cidaris*. Le jour des grands mystères, le pontife fustigeait la statue de la déesse, pour rappeler le mauvais accueil que lui avaient fait les Phénéates.

**CIDRERIE** s. f. (si-dre-rî — rad. *cidre*). Etablissement où l'on fait du cidre.

**Ciel** (JOURNAL DU), publication scientifique hebdomadaire, fondée à Paris en 1864, sous la direction de M. Vinot. Le *Journal du ciel* est une œuvre excellente de vulgarisation et d'initiation à la science astronomique, mise à la portée de tous. Chaque dimanche, le journal donne à l'avance l'indication des observations se rapportant à la semaine suivante, et que chacun peut faire sans avoir appris l'astronomie. Le journal est rédigé avec la plus grande simplicité, suivant un plan méthodique très-clairement conçu. Dans chaque numéro, il indique, pour Paris, les heures de lever et de coucher des astres que l'on peut voir à l'œil nu ; puis, sous le titre : *Observations importantes*, il annonce les observations que chacun peut faire en regardant le ciel aux heures indiquées, sans instruments presque toujours. Viennent ensuite des détails sur la marche de la lune et des planètes, que l'on peut, avant d'observer directement, suivre sur une carte du ciel dressée spécialement pour les lecteurs du journal. On y trouve encore les indications de l'heure que doivent marquer chaque jour les horloges et les montres à midi du cadran solaire, le temps vrai et le temps moyen, les marées, les éclipses, etc. Un système planétaire, construit économiquement par M. Vinot et mis à la disposition des lecteurs du *Journal du ciel*, leur permet de suivre la marche des planètes, marche que le journal indique chaque dimanche pour la semaine qui suit. Enfin le journal contient des réponses aux demandes adressées, presque toutes d'intérêt général, des articles d'actualité, une partie bibliographique et des articles de fond sur les principaux sujets d'astronomie qui viennent à l'ordre du jour.

Les abonnés du *Journal du ciel* sont, par le fait même de leur abonnement, membres de la Société d'astronomie. On les a ainsi groupés, pour leur donner plus de cohésion entre eux et pour les engager davantage à communiquer au journal, c'est-à-dire à se communiquer les uns aux autres, les observations et les remarques qu'ils peuvent faire.

Le *Journal du ciel* est une publication utile, et nous voudrions le voir dans toutes les écoles primaires.

* **CIERS-LA-LANDE (SAINT-)**, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Blaye ; pop. aggl., 584 hab. — pop. tot., 2,804 hab. Remarquable église ogivale avec façade du xiie siècle ; ruines d'une villa romaine, désignée sous le nom de Ville-de-Pampelune.

**Cigale** (LA), tableau de M. Jules Lefebvre. La cigale de la fable s'est métamorphosée, sous le pinceau de M. Lefebvre, en une ravissante jeune fille qui s'est laissé surprendre, sans le moindre voile et en plein air, par la froide bise. Elle est debout, appuyée contre un mur, les pieds nus sur la terre jonchée de feuilles mortes et de plaques de givre. Comment ne pas s'apitoyer en voyant la gentillesse et la grâce de cette chanteuse imprévoyante ? Ses cheveux, noirs comme l'ébène et mêlés de sequins d'or, descendent sur les épaules et la poitrine, si heureusement qu'ils ne cachent rien. Le bras droit tombe languissamment le long du corps ; le bras gauche est relevé de façon à encadrer dans un angle un sein charmant. Le corps, jeune, svelte et nerveux, est porté sur la jambe droite, et, de ce côté, la hanche s'accentue et s'arrondit avec grâce. La jambe gauche se replie légèrement, et le pied, d'une forme exquise, se porte en arrière. « Il ne se peut rien voir de plus harmonieux, de plus élégamment rhythmé que l'attitude de cette jeune fille, a dit M. Chaumelin. L'expression du visage est plus séduisante encore. On se sent attiré vers ce joli front tristement incliné, vers ces grands yeux noirs doux et mélancoliques comme ceux d'une gazelle, vers ces lèvres roses, au coin desquelles vient se poser, en signe de préoccupation, un petit doigt qui vaut à lui seul un long poëme. » Un critique qui a ses jours de sévérité violente, M. Paul de Saint-Victor, a reproché à l'allégorie peinte par M. Lefebvre de manquer de justesse et de convenance. « Prise en elle-même, a-t-il dit, cette figure, longue et lisse, d'une sécheresse ivoirée, est peu digne de la nudité sculpturale. Son attitude est entortillée ; le geste de son petit doigt, posé sur sa bouche, est mièvre et puéril. Elle fait le pied de grue ; elle croque le marmot. On cherche l'orme sous lequel elle devrait attendre qu'un passant charitable vienne lui donner une chemise. La tête, toute moderne, est celle d'une femme de keepsake. Je n'aime guère non plus le flot de cheveux noirs qui l'encadre ; il y a de l'assaisonnement dans cet arrangement. On peut montrer la nudité ; il ne faut pas la servir aux yeux du public comme sur un plat fait exprès pour exciter l'appétit. » Avec moins de prétention à l'esprit et avec plus de sérieux dans le jugement, M. G. Lafenestre a fait remarquer que « ce serait faire à l'artiste une niaise chicane de lui démontrer toutes les invraisemblances de sa mise en scène ; » et il ajoute : « M. Lefebvre ne cherche que des prétextes à chanter l'hymne éternel en l'honneur de la beauté. La *Cigale* lui en a été l'occasion, comme le fut précédemment la *Vérité ;* cette *Cigale* est charmante. Moins vigoureusement peinte que la *Femme couchée*, qui fit la réputation de M. Lefebvre, visant moins au style que la *Vérité*, la *Cigale* est néanmoins supérieure à ces deux figures par la distinction plus délicate des formes, par l'élégance plus aisée de l'arrangement. »

La *Cigale* de M. Lefebvre a été exposée au Salon de 1872. Elle a été gravée par Huot.

Sous le même titre, M. Emile Villa a exposé au Salon de 1877 une gracieuse figure de jeune femme, vêtue d'un riche costume du xve siècle, et qui chante en s'accompagnant sur la mandoline. Ici, nous sommes encore « au temps chaud ; » la belle chanteuse, nonchalamment assise, ne se préoccupe évidemment pas de l'époque où soufflera la bise. Ce tableau, d'une couleur brillante et d'une exécution particulièrement habile dans les étoffes, a obtenu un légitime succès au Salon. La figure est de grandeur naturelle.

**Cigale (LA) et la Fourmi**, tableau de M. J.-G. Vibert. La traduction de La Fontaine que nous offre ce tableau est très-libre, très-spirituelle, trop spirituelle peut-être. On a fait remarquer avec raison que le « bonhomme » est assez riche personnellement et n'a pas besoin qu'on lui prête. La *Cigale* de M. Vibert est un pauvre diable de musicien ambulant, tout de vert habillé, maigre, famélique, transi, chancelant presque sous le poids du violoncelle dont son dos est chargé ; son maillot est décoré d'autant de trous que de pièces ; la plume de paon dont sa coiffure est surmontée, tremblote sous le souffle de la bise. Notre artiste de carrefour s'est aventuré loin de la ville (on ne s'explique guère pourquoi) et s'est égaré dans la campagne couverte de neige ; tout à coup, à ses yeux s'offre un capucin ventru, rubicond, bien emmitouflé, qui porte sur son dos une hotte pleine de victuailles. « La charité ! s'il vous plaît, demande la cigale, de sa voix la plus piteuse. — Allez travailler, fainéant ! » répond d'un ton rogue la fourmi monacale... A quelque distance, un autre moine pousse devant lui un âne et un cheval qui ploient sous les offrandes substantielles des dévots.

Ce tableau, peint avec une netteté un peu sèche, a figuré au Salon de 1875. Il fait partie de la collection de M. le comte de Camondo.

**Cigale** (LA). On désigne sous ce titre : la *Cigale*, une réunion fondée en 1876 par les artistes et les hommes de lettres du Midi. Tous ces ensoleillés de la Provence, du Languedoc et de la Gascogne ont voulu retrouver, une heure par mois, le pays natal, et, à un jour donné, poëtes et prosateurs, peintres et musiciens se réunissent pour parler de l'art, de la jeunesse et de l'amour. S'ils ont appelé Cigale la société formée par eux en plein Paris, c'est que presque tous les membres qui sont admis dans ce joyeux cénacle connaissent, pour l'avoir vécue, la fable de La Fontaine :

> La cigale, ayant chanté
> Tout l'été,
> Se trouva fort dépourvue
> Quand la bise fut venue.

Presque tous ont chanté et presque tous ont traversé des heures où la bise soufflait fort ; mais ils les ont traversées gaiement, et si parfois ils ont crié famine, ils n'ont jamais désespéré ni d'eux ni de l'avenir. Le titre de la Cigale convenait donc à merveille à leur société. Puis, ils ont voulu rendre hommage à l'œuvre de l'un d'eux, à la *Cigale* de Cambos, si admirée au salon de 1864. Le sculpteur a représenté l'imprévoyante chanteuse sous les traits d'une pauvre petite bohémienne qui grelotte, vêtue d'une simple chemise que le vent colle à ses membres délicats. Assise sur un tronc d'arbre, elle rapproche l'une contre l'autre ses jambes glacées et souffle dans ses doigts transis, qui ne peuvent plus pincer les cordes de la mandoline. Certes, il ne tiendrait qu'à elle, gentille comme elle l'est, de ne pas souffrir longtemps. Il lui serait facile de trouver bon souper, bon gîte et le reste. Mais elle aime mieux rester libre et attendre le soleil qui doit revenir. Les poëtes et les artistes du Midi, comme la Cigale, aiment mieux ne servir que l'art, et si ce culte n'est pas toujours rétribué, ils savent eux aussi attendre que luise un rayon de soleil.

La société de la Cigale ne compte qu'un an d'existence. Elle est cependant fort nombreuse déjà. Jean Aicard, Zola, Arène, Cambos, Chaumelin, Paul-Alexis, Marius Roux, Cladel et bien d'autres non moins connus et non moins sympathiques en font partie, et l'album qu'elle va publier sera riche de chansons, de sonnets et de dessins inédits. Mais il manquera à la Cigale un poëte qu'elle eût été si fière d'entendre à chacune de ses réunions. Il lui manquera Autran, mort trop tôt pour les lettres, le 6 mars 1877. Quelques jours avant que l'apoplexie vînt le frapper au milieu de son travail le 27 février, il écrivait à M. Jean Aicard, chargé de lui demander son concours : « Les membres de la Cigale me font bien de l'honneur en me demandant ma collaboration au recueil qu'ils préparent. Au lieu de fouiller dans un tas de paperasses où j'aurais eu peut-être de la peine à choisir, j'ai préféré ce matin improviser quelques vers écrits pour ces aimables compagnons. » Et Autran adressait ce jour-là même à M. Aicard une pièce charmante, la dernière que le poëte ait écrite. Elle a pour titre : la *Cigale*. Cette pièce, dans laquelle Autran indique à la cigale ce qu'elle aurait dû répondre aux reproches immérités du fabuliste, se termine ainsi :

> . . . J'aurais dit peut-être à ce conteur :
> Bonhomme, d'où prends-tu ce récit imposteur ?
> . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
> . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
> Vous songiez trop, poëte, aux animaux gloutons ;
> Vous parliez trop des loups courant sus aux moutons.
> Vous avez moins connu l'exquise poésie
> Des insectes ailés qui vivent d'ambroisie,
> Et quand l'âpre saison revient les tourmenter,
> Aiment mieux expirer que de ne plus chanter.
> Que vous servit d'aimer Platon et de le lire ?
> O cigale ! voilà ce que tu pouvais dire ;
> Le discours à mon sens eût été spécieux ;
> Tu ne répondis pas, tu fis peut-être mieux.
> C'est ainsi : nous, les fils des chanteurs d'Ionie,
> Nous laissons tout passer, même la calomnie.
> Champenois et Picards, Bourguignons et Normands
> Nous disent paresseux, nous appellent gourmands ;
> Nous acceptons l'injure et, sous le trait qui vole,
> Poursuivons notre chant, qui de tout nous console.

Autran ne chante plus, mais ses joyeux compagnons chantent encore, et la Cigale aura de longs et joyeux jours.

**CIGALIER** s. m. (si-ga-lié — rad. *Cigale*). Membre de la société fondée en 1876, sous le nom de la Cigale.

**CILBIENS**, peuple de Lydie qui habitait près des sources du Caystre.

**CILIX**, fils d'Agénor et de Téléphassa, frère de Cadmus et de Phénix. Envoyé avec ses frères à la recherche de leur sœur Europe, il s'établit sur les bords du fleuve Pyramus (Djihoun), en Asie Mineure, et donna son nom à la Cilicie.

**CILLA**, ancienne ville de l'Asie Mineure, dans l'Eolie, sur le Caïcus, au pied d'une montagne de son nom.

**CILLA**, fille de Laomédon, sœur de Priam, femme de Thymétès et mère de Munippus, qu'elle mit au monde le même jour qu'Hécube accoucha de Pâris. Priam, ayant consulté l'oracle sur les destinées de son pays, en avait reçu l'ordre de faire périr la mère et l'enfant qu'elle portait dans son sein ; interprétant faussement le sens de cet oracle, qui désignait Hécube et Pâris, si fatal à sa patrie, il fit mettre à mort Cilla et Munippus, meurtre dont Thymétès, suivant Virgile, tira vengeance en favorisant l'introduction dans Troie du cheval de bois.

**CILLAS**, conducteur du char de Pélops. Il bâtit en l'honneur de ce dernier la ville de Cilla, en Asie Mineure. Son tombeau se voyait près du temple d'Apollon. Suivant une légende trézénienne, il portait le nom de Sphérus.

**CIMBRORUM PORTUS**, nom ancien de CIMBRITSHAMN, ville de Suède.

* **CIMETIÈRE** s. m. — **Encycl.** *Cimetière de Méry-sur-Oise.* Nous avons dit, au *Grand Dictionnaire*, que dans les dernières années de l'Empire avait été résolue la création, à Méry-sur-Oise, d'une vaste nécropole destinée à remplacer tous les *cimetières* de Paris. Jusqu'en 1873, ce projet ne fut soumis à aucune discussion, et cependant sa réalisation est urgente, car les *cimetières* actuels suffisent difficilement aux inhumations, et quoique des *cimetières* supplémentaires aient été ouverts à Ivry et à Saint-Ouen en 1871, on prévoit que dans un court espace de temps ils n'offriront plus aucun emplacement disponible. De vastes terrains ayant été acquis par la ville entre Saint-Leu-Taverny et Pontoise, il devient de plus en plus urgent de les affecter à cette destination.

D'après les études et le relevé qui ont été faits jusqu'à ce jour, ces terrains présentent une surface totale d'environ 850 hectares. Si l'on en déduit la superficie des voies, avenues, bâtiments, murs, etc., le nouveau *cimetière* de Méry possédera encore une surface d'au moins 550 hectares à consacrer aux inhumations. En prenant les moyennes obtenues par les relevés des inhumations de ces dernières années, on trouve que le *cimetière* pourrait suffire à tous les besoins pendant deux cent vingt ans, en adoptant une durée de dix ans pour les inhumations gratuites et de vingt ans pour les concessions temporaires. Pour avoir d'ailleurs une idée de cette vaste surface, il suffit de rappeler qu'elle est vingt fois plus considérable que la surface du Père-Lachaise.

L'entrée principale du nouveau *cimetière* serait à proximité du chemin de fer à construire entre Ermont et Valmondois. Les trains mortuaires partis de Paris ne circuleraient sur les voies actuelles du chemin de fer du Nord que de Saint-Denis jusqu'à un point à déterminer au delà d'Herblay. Ils entreraient par un embranchement spécial dans le *cimetière ;* cet embranchement traverserait tout le *cimetière*, et des voies de service y seront greffées, aussitôt que l'étendue des emplacements occupés l'exigera.

Il y aurait cinq trains directs, partant de Paris tous les jours, indépendamment des trains spéciaux qui pourraient être demandés. Le trajet se ferait en une heure environ. Ces trains de deuil n'auraient pas d'ailleurs une physionomie particulière de nature à les signaler à l'attention. Les wagons destinés aux personnes accompagnant les convois seront de tous points semblables aux wagons ordinaires ; pour le transport des cercueils, on emploiera des fourgons à deux étages, du même type que ceux qui sont affectés au même service en Angleterre.

Une chapelle serait édifiée au *cimetière* Montmartre ; c'est là que s'arrêteraient vraisemblablement ceux qui accompagnent aujourd'hui les corps jusqu'à la fosse ; c'est là aussi que seraient prononcées les paroles d'adieu.

Les avenues du *cimetière* de Méry auraient 20 mètres, 12 mètres et 8 mètres de largeur, avec doubles ou simples rangées d'arbres. De vastes ronds-points seraient établis à la rencontre des voies principales et seraient environnés d'arbres et de squares. Enfin, les plantations et les gazonnements y seraient multipliés, autant dans l'intérêt de la décoration du *cimetière* que pour en assurer l'assainissement.

Le projet primitivement dressé comportait, en outre, l'établissement d'une église, d'un panthéon et d'autres contructions, dont la situation des finances de la ville fera forcément ajourner longtemps encore l'exécution.

Dans les premiers jours d'avril 1874, le projet de création du *cimetière* de Méry-sur-Oise fut discuté au sein du conseil municipal, et M. Hérold lut un remarquable rapport concluant à la réalisation du projet, contre lequel l'archevêque de Paris éleva aussitôt une vive protestation. Personne n'ignore, cependant, et les hommes les plus compétents ont démontré d'une manière irréfutable, que les *cimetières* actuels sont devenus complétements insuffisants. De plus, sans parler des servitudes dont ils grèvent le voisinage, on sait que leur existence aux abords d'une grande cité n'est pas de nature à améliorer la salubrité publique. A l'époque où ils ont été ouverts, leurs environs étaient encore à peu près déserts, tandis qu'aujourd'hui l'agglomération parisienne, dans son accroissement rapide, menace de les déborder. Les adversaires du projet actuellement soumis au conseil municipal ne contestent pas, au surplus, la nécessité de pourvoir à leur insuffisance ; ils accordent qu'il y a lieu de créer de nouveaux *cimetières ;* seulement, ils les voudraient situés le plus près possible de Paris, et c'est surtout par des considérations morales qu'ils condamnent l'établissement d'une nécropole à Méry-sur-Oise. L'archevêque de Paris invoque à ce sujet les sentiments les plus respectables ; tout en constatant avec douleur l'affaiblissement du sentiment religieux, il demande « qu'on nous laisse du moins la religion des morts, qui reste encore dans tous les cœurs, même chez ceux qui n'en connaissent point d'autre. »

Si l'établissement de la nouvelle nécropole devait avoir pour résultat de porter atteinte à la religion des morts, nous croyons, comme l'archevêque de Paris, qu'il y faudrait renoncer ; mais il nous semble, au contraire, que c'est avant tout à ce point de vue que le projet se recommande. L'archevêque de Paris s'émeut à la pensée « de ces pauvres, de ces ouvriers » qui vont visiter les tombes des parents et des amis, et qui y déposent pieusement des couronnes. Seulement, il ne paraît pas songer que dans nos *cimetières* étroits et encombrés il n'y a et il ne peut y avoir des fosses que pour un bien petit nombre de privilégiés de la fortune. L'immense majorité de la population parisienne est enfouie, hélas ! dans la fosse commune, et cette fosse, sans cesse béante, on la vide sans cesse, on la vide avant même que l'œuvre de la destruction puisse être achevée, pour faire place à de nouveaux hôtes. Comment reconnaître, dans ce lamentable communisme de la tombe, la place où reposent les parents et les amis ? Eût-elle été marquée par quelque signe pieux, cette place cesse bientôt d'être distincte, et, d'ailleurs, l'administration est toujours maîtresse d'en disposer selon les nécessités du jour. Est-ce là un régime qui favorise le culte des tombeaux, la religion des morts ? Dans la nécropole de Méry-sur-Oise, il n'y aurait plus de fosse commune ; les ouvriers, les pauvres auraient gratis, pendant cinq ans, leur place marquée, concédée, où leurs parents et leurs amis pourraient venir déposer de pieux souvenirs, sans craindre de trouver le sol bouleversé ou surhaussé par une nouvelle couche de cadavres. Les concessions à titre onéreux seraient étendues à vingt ans, et on pourrait évidemment aussi en abaisser le prix, qui est aujourd'hui excessif. Ce sont là des avantages que les pauvres, les ouvriers, voués, dans les conditions actuelles, à la fosse commune, ne manqueront pas d'apprécier, et que le prix élevé des terrains ne permettrait point de leur accorder dans le voisinage immédiat de l'agglomération parisienne.

Ces avantages, l'archevêque de Paris ne paraît point en tenir compte ; en revanche, ne s'effraye-t-il pas avec quelque exagération des inconvénients du transport des convois mortuaires en chemin de fer ? Est-il nécessaire de remarquer que ce transport n'est point une innovation ? que tous les jours on transporte en chemin de fer les restes de personnages illustres ou notables sans que la religion des morts en soit offensée ? L'archevêque de Paris affirme, à la vérité, que le désordre et la confusion seraient inévitables ; mais nous avouons ne pas trop comprendre pourquoi la police des morts serait plus difficile à faire que celle des vivants. Au surplus, l'expérience a été faite. Depuis près de vingt ans, il existe en Angleterrre une vaste nécropole où les morts de Londres sont transportés en chemin de fer et où le bon marché des terrains a attiré précisément ces classes laborieuses et pauvres au nom desquelles l'archevêque de Paris élève ses réclamations.

Dans sa séance du 8 août 1874, le conseil municipal s'occupa de nouveau de la question du *cimetière* de Méry-sur-Oise. Quelques membres repoussaient le projet, tout en reconnaissant la nécessité d'établir de nouveaux champs de repos. En conséquence, ils proposaient la création de *cimetières* périphériques, disséminés sur le périmètre extérieur de la capitale. Ils allaient jusqu'à prétendre que les émanations putrides n'avaient aucune influence. Ils faisaient ressortir en même temps les dépenses considérables qu'entraînerait l'établissement d'une vaste nécropole à Méry-sur-Oise, dépenses qu'ils n'évaluaient pas à moins de 50 millions, y compris la construction de chemins de fer spéciaux. Enfin, un membre proposa le système de la crémation, qui, dans l'état de nos mœurs, n'est pas encore susceptible d'être appliqué. Le préfet de la Seine prit lui-même la défense du projet et démontra que l'établissement du *cimetière* de Méry coûterait beaucoup moins que celui des *cimetières* périphériques, eu égard à la différence du prix des terrains. Quant à l'innocuité prétendue des exhalaisons putrides, un membre du conseil fit ressortir au contraire les conséquences redoutables produites par ces émanations, d'accord en cela avec tous les maîtres de la science. Voici ce que répondait à ce sujet le docteur Ch. Robin, membre de l'Institut, à un membre du conseil qui lui avait demandé son avis sur cette matière :

« L'opinion de tous les hommes éclairés avec qui j'ai parlé souvent de la nécessité de placer les *cimetières* loin de Paris est que le culte des morts ne sera pas plus atteint par leur réunion en un seul champ de repos, à une heure de Paris, qu'il ne l'a été par la substitution des cimetières du Père-Lachaise, etc., à ceux qui entouraient autrefois les églises. Je pourrais vous citer des villes de France dans lesquelles, en toute saison, il est plus difficile de parcourir les 2 kilomètres qui les séparent du *cimetière* qu'il ne le sera de se rendre à Méry ; et pourtant j'ai vu, en y visitant les tombes de mes proches et de mes amis ou en y accompagnant leurs restes, que le culte des morts ne souffrait nullement de cet éloignement nécessaire. Ceux-là seuls qui n'ont pas constaté en France et à l'étranger les faits du genre de ceux que je cite peuvent dire que ce culte sera détruit par le déplacement de nos *cimetières.*

» Pour ce qui précède, l'excellent rapport de M. Hérold (dont je voterais telles quelles les conclusions si j'étais appelé à le faire) n'a à craindre que l'opposition de ceux que rend si nombreux le genre d'éducation que nous recevons, de ceux qui redoutent de faire quoi que ce soit qui n'ait été fait avant eux. Quant à la question de salubrité, elle rend urgent le transport des *cimetières* à Méry. L'opinion contraire est à craindre, parce qu'ici, comme en toute question d'ordre social, c'est-à-dire d'humanité, le danger vient de ceux qui ne savent pas. Il se peut que parmi ces derniers se trouvent des hommes ayant diplôme, car, hélas ! l'état si honteusement misérable des écoles de médecine en France fait que la connaissance de la physiologie, mère de l'hygiène, est encore si incomplétement répandue que plus d'un est reçu docteur sans avoir approfondi autant qu'elle le mérite cette dernière branche de l'art médical. Le danger dont je parle ne se produira certainement pas dans le conseil municipal, d'autant plus que je n'ai pas encore rencontré un seul praticien qui n'ait insisté près de moi, avec exemples à l'appui, sur la nécessité qu'il y a de faire cesser au plus tôt l'état de choses actuel, source incessante d'affections générales dites typhoïdes, etc. L'évidence est telle à ce point de vue et sous d'autres rapports, pour quiconque connaît les conditions d'existence et de fonctionnement des organismes individuels et collectifs, que je crois inutile d'insister. »

Dans la séance du 11 août suivant, un membre du conseil, reprenant la démonstration du préfet, établit que la dépense totale de Méry, tous frais compris, n'excéderait pas la somme totale de 18,500,000 francs pour 750 hectares, c'est-à-dire une somme égale à celle qu'exigerait l'établissement des *cimetières* périphériques, ne comprenant qu'une superficie de 250 hectares.

Au moment où nous écrivons (1877), la question de Méry-sur-Oise n'a pas encore été résolue définitivement ; mais elle le sera très-probablement dans le sens des conclusions de M. Hérold.

**CIMICIQUE** adj. (si-mi-si-ke — du lat. *cimex*, punaise). Chim. Se dit d'un acide gras qui a été découvert par Carius dans une punaise des forêts, le *raphigaster punctipennis.*

— **Encycl.** Pour obtenir cet acide, il suffit de mettre digérer durant quelques jours, dans l'alcool à 90o centés. froid, la punaise en question. Cette première partie de l'opération a pour but d'enlever à l'animal une matière brune qui n'est pas l'acide, mais qui le souillerait. On traite ensuite par l'éther froid ; l'acide *cimicique* se dissout et l'évaporation de l'éther le donne sous forme d'une huile brune qui ne tarde point à se concréter. Pour obtenir l'acide parfaitement pur, on le transforme en sel de plomb, qu'on précipite au moyen de l'hydrogène sulfuré. On l'obtient par ce procédé sous forme de cristaux jaunes dont l'odeur rappelle celle du beurre rance. Il fond entre 43o et 44o, est plus léger que l'eau, dans laquelle il est complétement insoluble ; il se dissout très-peu dans l'alcool absolu, mais se dissout en toutes proportions dans l'éther, ce qui est un des caractères des acides de la série grasse dont il fait partie.

L'acide *cimicique* est soluble à chaud dans les alcalis étendus et dans l'ammoniaque, avec lesquels il donne des sels solubles dans l'eau. Les autres sels sont insolubles dans l'eau, l'alcool et l'éther, à l'exception du sel de plomb, qui se dissout dans le dernier de ces liquides.

Quand on traite l'acide *cimicique* par le perchlorure de phosphore, il donne un chlorure qui se présente sous forme d'une huile incolore plus dense que l'eau, décomposable par la potasse et par l'alcool.

Ce chlorure, traité par l'alcool, se transforme en éther.

* **CINCINNATI**, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord (Ohio), sur la rive droite de l'Ohio ; 216,239 hab.

* **CINCLIDIE** s. f. — Ornith. Syn. de PELLORNÉE.

**CINÉBÈNE** s. m. (si-né-bè-ne). Chim. Hydrocarbure qui s'obtient en distillant avec l'eau les semences de semen-contra.

— **Encycl.** Cet hydrocarbure $C^{10}H^{16}$ est un isomère de l'essence de térébenthine. Il se prépare en distillant avec de l'eau les semences de semen-contra ; sa densité égale 0,878 ; il bout à 172o. L'acide azotique le transforme en acides toluique et azotoluique.

**CINÉPHÈNE** s. m. (si-né-fè-ne). Chim. Nom donné à un des composés qui résultent de l'action de l'anhydride phosphorique sur l'essence de semen-contra ou sur l'essence oxygénée $C^{10}H^{18}O$ qu'elle renferme.